

EIRENE



GRANDS LACS

Bulletin spécial

Décembre 2020

Ensemble contre les VBG



Publié par :

EIRENE Grands Lacs

BP : 1298 Av. Kunkiko 35

Bujumbura / Burundi

Tél : (+257) 22258448

(+257) 22278077

Tél portable : (+257) 79248572

eirene-grandslacs@eirene.org

www.eirene.org

En partenariat avec :

La Maison de la Presse



Bujumbura, Burundi

radiosgrandslacs@gmail.com

Facebook : Maison de la Presse du Burundi

www.mdp.org.bi

CHIRO-Burundi



Gitega, Burundi

chiro.amahoro@yahoo.fr

**Solidarité des Volontaires
pour l'Humanité (SVH)**



Baraka, RD Congo

ong_svh@yahoo.fr

www.svh-rdcongo.org

Photos :

EIRENE et ses partenaires

Financé par :

Service Civil pour la Paix/BMZ

Impression :

Groupe de Presse IWACU



Editorial

Les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles constituent des violations des droits humains les plus courantes dans le monde. La pandémie du COVID-19 a encore aggravé la situation. Le confinement à domicile a augmenté la violence dans les ménages, sans parler de la crise économique.

Les récents chiffres publiés par les Nations-Unis font froid dans le dos : 1 femme sur 3 dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment donné dans sa vie. Pour la seule année 2019, 243 millions de femmes et de filles ont subi des violences sexuelles ou physiques de la part de leurs partenaires (selon l'ONU Femmes). Seules 52% des femmes mariées ou en union de fait prennent librement leur propre décision concernant les relations sexuelles, l'utilisation des contraceptifs et les soins de santé. Près de 750 millions de femmes et de filles dans le monde étaient mariées avant leur 18ème anniversaire. Près de 71 % des victimes de la traite des êtres humains dans le monde sont des femmes et des filles et 3/4 d'entre elles sont exploitées sexuellement. Et chaque jour, 137 femmes sont tuées dans le monde par les membres de leurs propres familles, selon toujours l'ONU Femmes.

La région des Grands Lacs n'est pas épargnée de ce drame. La violence psychologique, physique, culturelle et structurelle faite aux femmes et filles est répandue. La violence sexuelle aussi.

Les cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) sont trop souvent sous-documentés et sous-rapportés. Ceci car un grand tabou culturel subsiste sur le sujet. Ils sont aussi moins signalés en raison de l'impunité, de la peur de la revanche, de la stigmatisation et du sentiment de honte de la part de la victime et de sa famille.

Les racines de ces violences se trouvent dans la domination masculine, elle-même ancrée dans une culture patriarcale et patrilinéaire. Parfois, des croyances religieuses y sont aussi favorables. La lutte contre la violence faites aux femmes et filles commence donc par l'engagement pour l'égalité entre les genres, la sensibilisation contre l'ignorance, le plaidoyer pour un cadre juridique favorable, le renforcement économique des femmes, la promotion



de la participation des femmes aux processus politiques et sociaux à tous les niveaux ... La lutte pour l'égalité genre est possible! Seulement, cette dernière requiert une action conjuguée des femmes et hommes.

« Orangez le monde : Financez, intervenez, prévenez, collectez! » c'est le thème global des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes (du 25 novembre au 10 décembre 2020). EIRENE Grand Lacs y participe.

Dans cette édition spéciale de notre Bulletin d'information, nous donnons un aperçu sur la situation au Burundi et à l'est de la RD Congo (Sud-Kivu). A travers quelques exemples qui illustrent l'engagement de nos partenaires. Ainsi par exemple, CHIRO-Burundi soutient l'égalité homme-femme et mène une sensibilisation sur les VBG. SVH travaille avec des leaders religieux. La Maison de la Presse du Burundi renforce la capacité des points focaux genre de l'Association burundaise des Femmes Journalistes (AFJO) pendant que le projet Fons d'Appui aux Initiatives Rurales (FAIR) appuie et renforce économiquement les femmes.

La promotion des droits de la femme et la lutte contre les VBG constituent une préoccupation et une priorité pour EIRENE Grand Lacs et ses partenaires. Et les auteurs des violences ne sont pas les seuls responsables. Ceux qui se désintéressent de cette lutte le sont aussi.

Mais, le désespoir n'est pas permis. « Si la volonté existe, il y a moyen de mettre fin à la violence à l'égard des femmes » a déclaré Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice Exécutive de l'ONU Femmes, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Nous partageons sa conviction !

Berend Becker

Coordinateur d'EIRENE Grands Lacs



Femmes Batwa à Mivo au Burundi

SOMMAIRE

La lutte contre les VBG : un travail de longue haleine

Jean-Claude Ndarama, Claus Schrowange



4

Egalité homme-femme : Prêcher par le bon exemple !

Clothilde Nyandwi, Kailou Soumana



6

Halte aux violences contre les femmes et filles dans les médias !

Anaclet Hakizimana, Denise Mugugu



8

Des activités qui valorisent les femmes !

Abraham Shemezimana, Live Irakoze



10

Rôle controversé des femmes dans les églises et mosquées

Jacques Asunge, Evariste Mfaume



12

Violences faites aux femmes et filles : une autre pandémie !

13



Manifestation pour les droits des femmes à Makobola au Sud-Kivu

La lutte contre les VBG : un travail de longue haleine

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont répandues au Burundi et au Sud-Kivu, malgré de lourdes peines prévues par les lois pénales. Certains aspects culturels y sont souvent favorables. Or, les conséquences visibles ou invisibles sont énormes. Deux femmes qui luttent contre ces violences partagent leurs expériences.

D'un rire sarcastique, Nicole Nuyts se dit régulièrement touchée. Pour avoir vu et vécu bien des situations ! D'origine belge et Coordinatrice de « Mamas for Africa » d'Uvira, elle est membre de cette organisation de lutte contre les VBG au Sud-Kivu depuis 2007.

« Une fillette de 3 ans a été féroce violée début novembre par un soldat ivre à Uvira. Puis abandonnée dans la brousse, couverte avec un peu d'herbes. Heureusement, elle était retrouvée le matin, encore en vie. », témoigne Nicole Nuyts. « Mamas for Africa » avait par la suite amené la fillette à l'hôpital Panzi de Bukavu. « Actuellement, la fillette pèse seulement 10 kilos et se trouve encore dans un état critique. Nous travaillons sur le cas avec Dr Mukwege et son hôpital », ajoute-t-elle. Gynécologue congolais, Denis Mukwege ou « L'homme qui répare les femmes » s'était vu décerner le Prix Nobel de la paix en 2018. En récompense de son combat pour les femmes de son pays !

« Il y'avait plusieurs soldats ivres. Ils chantaient et dansaient dans la rue. La fillette et d'autres enfants sont venus et ont innocemment dansé avec les militaires. Puis, l'un d'eux a promis des bonbons à la fillette et elle est partie avec lui... », se souvient Nicole Nuyts, la voix étranglée d'émotions.

Selon Patrick Ndara Bakole, représentant de « Mamas for Africa » en RDC et Coordinateur de cette organisation à Bukavu, le viol des femmes et filles mineures surtout en milieu rural constitue un phénomène de société. « Les cas sont légion », dit-il. Or, la loi pénale en RDC prévoit de lourdes peines contre toute forme de la violence sexuelle. « La loi est là. Mais, elle n'est pas respectée car le système judiciaire a des déficits énormes. Ce qui occasionne l'impunité des agresseurs », déplore Nicole Nuyts.

En plus, au Sud-Kivu des groupes armés sont omniprésents et utilisent souvent la violence contre les filles et femmes comme une arme et une stratégie de guerre.

Des sujets tabous

Même au Burundi, les VBG sont loin d'être éradiquées. « On retrouve toutes les formes de VBG au Burundi : violences physiques, sexuelles, économiques et psychologiques », explique Céline Mubindi, chargée du projet « Voix des Paysans » au Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB).

Selon elle, le viol prend des allures inquiétantes. « C'est surtout des mineurs qui sont visés. Récemment, une fillette

de 9 ans a été violée. Souvent, l'auteur est du voisinage ou un travailleur domestique. Le viol conjugal existe aussi. Mais il est souvent considéré comme un sujet tabou. Les femmes qui osent le dénoncer se comptent sur les doigts », indique-t-elle.

Le Burundi connaît aussi une nouvelle forme de VBG. Depuis quelques années, le trafic des filles et femmes dans certains pays arabes pour faire des travaux parfois inhumains a drastiquement augmenté.

Créé en 1997 pour défendre et promouvoir les droits de femmes, le CAFOB est un collectif de 52 organisations de femmes. A part son siège à Bujumbura, il dispose de 6 centres d'accompagnement intégrés dans différentes provinces du Burundi. Ces centres offrent un service psycho-social et juridique et ont des conventions avec des hôpitaux pour la prise en charge médicale des cas de viol. Ils collaborent aussi avec l'administration locale.

Quant aux instruments juridiques, ils ont été adaptés aux impératifs de lutte contre les VBG. « *Le Code pénal a été amélioré et une loi spécifique mise en place en 2016. Il existe aussi une loi qui protège les témoins* », reconnaît Céline Mubindi. Mais, elle regrette que la réparation n'ait pas été prévue ainsi que le fait que c'est la victime qui doit fournir elle-même des preuves en cas de viol.

Des aspects culturels défavorables

Au Burundi, certains facteurs culturels facilitent les violences faites aux femmes et filles. C'est entre autres le système patriarcal et patrilinéaire. « *Les rôles en famille sont prédéfinis : l'homme est le chef. Son rôle est de gouverner. La femme lui est soumise. Cette dernière est là pour procréer et s'occuper des tâches ménagères* », regrette Céline Mubindi. Ce qui, selon elle provoque les violences économiques. Car la femme ne possède rien et toute la gestion des biens revient à l'homme. Et s'en suit la vulnérabilité et partant la violence psychologique.

Le CAFOB mène ainsi un combat pour l'égalité et la dignité des femmes, tout en refusant le féminisme et la radicalisation. « *Nous voulons une amélioration des conditions de vie et du cadre juridique en partenariat avec des hommes. Mais, l'approche féministe ou radicale qui passe par la révolte ne nous convient pas. Elle n'est pas porteuse de résultats* », fait remarquer Cécile Mubindi.

Aux filles et femmes, elle recommande avant tout de connaître leurs droits et dispositifs juridiques qui les défendent. « *La constitution burundaise garantit l'égalité entre hommes et femmes. A ces dernières de réclamer leurs droits. Le grand obstacle est l'ignorance* », souligne-t-elle. Selon elle, il faut enfin renforcer l'indépendance économique des femmes. Pour qu'elles gagnent leur vie sans toujours compter sur les hommes et ainsi avoir plus de confiance en elles !

Mission difficile !

CAFOB combat les VBG depuis plus de 25 ans, « Mamas for Africa » depuis plus de 20 ans. Le changement de comportement et d'attitudes est un processus de longue



Echange sur la participation politique des femmes

durée. Nicole Nuyts explique que chaque année, environ 1600 femmes et filles recourent aux services de « Mamas for Africa ». C'est difficile d'éradiquer les VBG. L'organisation accorde l'assistance médicale et psychologique aux victimes de la violence sexuelle et l'assistance médicale aux femmes souffrant de prolapsus ou fistule. Elle sensibilise aussi contre les VBG en milieu rural.

A Uvira, elle dispose d'un centre d'accueil pour les victimes des VBG. « *Nos séances de sensibilisation abordent d'autres problèmes de société : mariages précoces, violence et viol conjugal,...* », explique Nicole Nuyts. « *Depuis peu est apparu aussi un phénomène nouveau : le viol de garçons. Ces derniers toquent à notre porte pour demander l'appui. Mais, c'est rare. L'essentiel des victimes sont des filles et femmes* », nuance-t-elle.

Selon toujours Nicole Nyts, des fois, la culture, les coutumes et traditions semblent justifier les violences contre les femmes et filles. Malgré tous ces défis, elle encourage les femmes et filles à dénoncer la violence : « *Elles doivent vaincre la peur et dénoncer les agresseurs. Et bien sûr, nous sommes là pour bien les accompagner, pour qu'elles se sentent protégées* », conclut-elle.

Jean-Claude Ndarama, Assistant / EIRENE GL

Claus Schrowange, Assistant Technique de Paix d'EIRENE-MDP

Egalité homme-femme : Prêcher par le bon exemple !



Défilé à Bururi pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le Mouvement d'Action Catholique CHIRO-Burundi s'est engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est pourquoi, il connaît une parité homme-femme du sommet à la base et vient de se doter d'un premier groupe thématique genre. Mais, il subsiste des réticences et une forte résistance à l'égalité homme-femme au sein même de ce mouvement.

Mon statut de fille-mère est la source de mes malheurs », se plaint, sous anonymat une fille membre active de CHIRO-Burundi. Elle se dit stigmatisée et discriminée même par ses collègues de CHIRO, alors que le père de son enfant est lui-même membre du mouvement. Ceux-là même qui devraient avoir de l'empathie pour elle ! Au Burundi, les filles-mères sont souvent exclues de l'école, rejetées par leurs parents et leurs communautés. Au nom de la moralité publique, ces mères célibataires sont ostracisées.

Macaire Sinzibagira connu sous le sobriquet de Kididiri est également membre de CHIRO-Burundi depuis sa petite enfance, tout comme son épouse Jacqueline Ntahompagaze et ses enfants. Ils participent tous régulièrement aux activités de CHIRO. Mais, tout change quand il faut payer des cotisations. « C'est moi qui gère les ressources financières de la famille. Même s'il s'agit de 3 ou 4 activités successives qui exigent des moyens financiers, c'est moi seul qui y participe. Car tout se paie à partir de ma poche », dit Kididiri, sans gêne.

Pour éviter les remontrances de ce dernier, sa femme et ses enfants n'osent pas réclamer. « Nous les femmes sommes là pour faire le ménage et pour nous occuper des enfants. L'homme est chargé de tout le reste, pour satisfaire aux besoins de sa famille », dit Jacqueline Ntahompagaze, résignée. Pour elle, l'égalité entre l'homme et la femme est de la pure machination importée d'Europe pour casser les familles. « C'est un instrument de sensibilisation visant à créer un désaccord entre l'homme et la femme et aboutir à la dislocation des familles. Donc, c'est fort dangereux pour notre société ! Les droits des femmes et enfants sont respectés aussi longtemps que le mari peut satisfaire aux besoins de la famille », explique-t-elle.

Deux poids, deux mesures

La Constitution du Burundi stipule, en son article 13 que : « Tous les Burundais sont égaux en mérite et en dignité. Tous les citoyens jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi. Aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du

fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique. »

Néanmoins, les filles doivent souvent rester à la maison pour aider leurs mères pour les travaux de ménage et seuls les garçons peuvent participer aux activités de CHIRO-Burundi. Ainsi, Adeline peut seulement participer aux activités qui ne durent pas longtemps. « *Mes parents ne me permettent pas de participer aux activités qui durent 2 ou 3 jours comme les camps de travail et les formations parce que je suis une fille alors que mon frère y participe régulièrement. C'est pareil quand il y a des veillées culturelles et des spectacles qui se passent la nuit* », précise-t-elle. Sa mère lui répète qu'elle-même a été éduquée ainsi. Pour cette dernière, la culture burundaise interdit aux filles de participer aux activités de nuit ou de passer plusieurs jours en dehors du toit familial. « *Mes parents ont du mal à comprendre que les temps ont changé et que les filles ont les mêmes droits que les garçons. Les aspects négatifs de notre culture devraient être élagués* », s'emporte Adeline.

Même les femmes responsables de CHIRO-Burundi dans les Diocèses et mariées aux hommes non membres ont du mal à convaincre ces derniers pour aller participer à des activités qui durent plusieurs jours. Les maris sont souvent furieux de voir leurs épouses partir en mission avec leurs collègues hommes et craignent le vagabondage sexuel. Et pourtant, CHIRO-Burundi a opté pour la parité hommes-femmes depuis le niveau central (Direction Nationale) jusqu'au niveau périphérique (succursale) et prêche le respect des valeurs chrétiennes.

Bientôt des groupes thématiques genre

Pour faire face aux multiples violences faites aux femmes, CHIRO-Burundi mène depuis 2016 la sensibilisation auprès de ses membres à travers le théâtre participatif. En plus, le mouvement vient de décider de

mettre en place des groupes thématiques genre. L'unité pilote verra bientôt le jour au Diocèse Catholique de Bururi. Les 7 autres Diocèses auront la même structure par la suite. « *Toute discrimination est contre nature et partant contre le plan de Dieu. Notre société étant ce qu'elle est, les femmes subissent souvent d'horribles violences. C'est pourquoi, notre Diocèse dispose d'un centre d'accueil des victimes pour l'écoute, les conseils et la prise en charge* », a affirmé l'Abbé Léon Sirabahenda. Ce dernier avait représenté l'Évêque de Bururi aux cérémonies de la journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ces cérémonies ont été organisées le 12 décembre à Bururi par CHIRO-Burundi, au terme de la formation des membres du groupe thématique genre.

Selon l'Abbé Sirabahenda le chemin reste encore long pour éradiquer ces violences. Cet avis est partagé par Diane Niyonsaba, enseignante au Lycée Technique Monseigneur Bududira de Bururi. Pour elle, les femmes surtout rurales subissent des violences au quotidien : violées par leurs propres maris, battues ou victimes des violences économiques. « *L'argent de la famille sert parfois à entretenir des concubines et les femmes légales sont obligées de se débrouiller pour nourrir les enfants. Mais, elles n'osent pas en parler car c'est culturellement interdit de dévoiler le secret familial* », regrette-t-elle. Elle conseille aux victimes de s'orienter vers les organisations de défense des droits des femmes telles le CAFOB (Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi) et le CFDC (Centre pour le Développement Familial et Communautaire) pour notamment demander conseils.

Selon Laurent Nduwayezu, Coordinateur du CFDC à Bururi, les moyens sont limités pour aider les victimes et souvent les informations viennent tardivement. « *Bientôt, notre système d'alerte rapide sera opérationnel et les leaders femmes de toutes les collines de Bururi déjà formées et dotées de téléphones mobiles pourront nous aider* », indique-t-il.

Clothilde Nyandwi, chargée de projet « Amahoro »

Kailou Soumana, Assistant Technique de Paix d'EIRENE / CHIRO



Célébration de la journée mondiale de la paix à Muyinga



Burundi

Halte aux violences contre les femmes et filles dans les médias !

L'Association burundaise des Femmes Journalistes (AFJO) est prête à en découdre avec le harcèlement sexuel et les autres violences faites aux femmes dans les médias. C'est pourquoi elle a organisé une formation de ses points focaux dans les médias sur le lobbying et le plaidoyer. Ce qui a permis de se doter des outils appropriés et concevoir ensemble les stratégies d'intervention.

Le harcèlement sexuel des femmes et filles dans les médias « se porte bien ». Mais, les femmes journalistes n'osent pas le dénoncer. Bizarre ! Surtout que les journalistes sont considérés comme « les voix des sans voix ». « Elles ont peur du qu'en dira-t-on et des représailles des auteurs. Elles sont sous le poids culturel. Est mal vu qui ose parler du sexe », explique une journaliste, gênée. « Certaines jeunes journalistes sont obligées de se taire pour obtenir des avantages de services ou par peur d'être renvoyées, surtout que la plupart n'ont même pas de contrats de travail », ajoute Liliane Nshimirimana, Présidente de l'Association des Journalistes des sports du Burundi.

« Les femmes et les filles qui interviennent dans les médias représentent environ 16% et les hommes 84%. Cette faible représentativité s'observe malgré les avancées enregistrées en matière de promotion de l'égalité genre au Burundi », relève Diane Ndonse, Présidente de l'AFJO. Même le rap-

port du Conseil National de la Communication (CNC) de décembre 2019 épingle le fait que le nombre d'hommes qui prennent la parole dans les médias est de loin supérieur à celui des femmes. Cela est réel tant au niveau des journalistes présentateurs des journaux et reporters que chez les personnes invitées ou évoquées.

Pour pouvoir relever ces défis, l'AFJO a organisé une formation de ses 32 points focaux en techniques de lobbying et plaidoyer sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Cette activité a été conjointement organisée avec la Maison de la Presse, du 17 au 20 novembre.

Des outils de plaidoyer

Désormais, un questionnaire de collecte des données est à la disposition des points focaux. « Cet outil nous permettra de connaître et renseigner sur l'état des lieux



Après la remise des certificats aux participants à la formation

du harcèlement sexuel dans nos médias et servira de base de plaidoyer pour la prévention et les actions futures », se réjouit Emelyne Nzeyimana de la Radio Buntu et participante à la formation. « Mis à découvert, le harcèlement sexuel sera combattu plus efficacement », fait remarquer, de son côté Apolonie Dusabe.

« La mise en place d'une unité d'écoute et d'orientation des victimes du harcèlement dans les médias, la mise en place d'un centre de l'AFJO pour l'accueil, l'écoute et le suivi des victimes », sont entre autres souhaits exprimés par les points focaux. « Un processus de plaidoyer efficace contre les VBG dans les médias se base sur des données fiables. Un bon plaidoyer se fait à partir des évidences », insiste Agathonique Barakukuza.

C'est pourquoi, elle suggère de définir clairement les objectifs et identifier les parties prenantes pour former une alliance, un réseau ou une coalition. « Il faut des messages adaptés à chaque partie prenante. La mobilisation des ressources pour les actions de plaidoyer et le suivi-évaluation doivent aussi être considérés dans tout le processus », conseille-t-elle.

Adjuvants et des opposants

Pour Inès Kidasharira, l'identification des parties prenantes suppose connaître les alliés et opposants potentiels. « Le réseautage est un des moyens utilisés par les journalistes dans le travail quotidien. C'est notamment dans la recherche des personnes ressources. Il y a des parties prenantes primaires, affectées positivement ou négativement par des actions dans le domaine. Quant aux parties

prenantes secondaires, ce sont les acteurs dans la mise en œuvre des actions dans le domaine », explique-t-elle.

Pour elle, la liste des alliés est fonction de leur crédibilité, du même domaine d'intervention et des bonnes relations avec les institutions qui peuvent aider et accompagner un acteur de plaidoyer. « En plaidoyer, le nombre est un facteur de succès. D'où la nécessité du réseautage. Ce dernier consiste à former un réseau de personnes qui peuvent influencer ou appuyer la cible pendant la recherche d'influence. La synergie des médias en est un exemple éloquent », illustre Madame Kidasharira.

« Chaque acteur de plaidoyer/lobbying est un leader et doit être une étoile qui brille. Quand on a une mauvaise connotation, on doit changer de comportement, soigner son image, avoir des compétences techniques », pense Triphonie Habonimana. Pour elle, le plaidoyer est l'art de vivre avec des compétences techniques et relationnelles et de savoir consolider l'amitié auprès des collègues. « Soyez des acteurs de changement positif ! », recommande-t-elle.

Selon Désiré Ndanzi, Secrétaire Exécutif de l'AFJO, les points focaux vont régulièrement collecter les données sur le harcèlement sexuel dans les médias. Ces données seront ensuite traitées et analysées. « L'AFJO va ainsi formuler les sujets et messages de plaidoyer. C'est ambitieux car la communication pour le changement de comportement va au-delà du plaidoyer et de la sensibilisation. Cela demande le concours et la compréhension de toutes les parties prenantes et de la disponibilité des ressources », reconnaît M. Ndanzi.

Anaclet Hakizimana, Chargé de projet « Médias & Paix »

Denise Mugugu, Présidente / MDP

Des activités qui valorisent les femmes !



Apollonie Simbakwira

Au bout de deux ans, la plupart des 20 associations financées par le projet « Fonds d'Appui aux Initiatives Rurales (FAIR) » ont réussi à générer le profit et assoir le leadership féminin. Cela valorise les femmes et suscite le respect des hommes. Mais, le chemin reste long.

Je me sens de plus en plus respectée par mon mari et mon entourage, rassurée plus qu'hier et utile à ma communauté », se réjouit Apollonie Simbakwira, 62 ans. Epouse d'Antoine Barampama, Colline Rutegama en Zone Gitega rural, elle note avec fierté un changement de vie et de considération. C'est depuis que son association « Shiruka Ubute ba Chiros » s'est lancée en 2019 dans l'élevage des porcs, sous l'encadrement du projet « Fonds d'Appui aux Initiatives Rurales (FAIR) ».

Avec des micro-crédits, les membres de l'association multiplient des activités génératrices de revenus. Ce qui permet aux membres de subvenir aux besoins vitaux. « N'eût-été le prêt consenti dans cette association, nous n'aurions pas pu faire soigner notre enfant accidenté », témoigne Antoine Barampama.

« Nos ménages vivent mieux. Maris et femmes se conseillent et se concertent pour des décisions qui engagent les familles. Ceci car nous apprenons aussi les valeurs humaines et chrétiennes. Les membres qui vont à l'encontre pour commettre notamment des violences domestiques liées à l'ivresse ou pratiquent la polygamie reçoivent des sanctions. Celles-ci vont jusqu'à la perte de la qualité de membre », ajoute Ancille Nizigama, 32 ans.

Respectées par les hommes

Au quartier Nyamugari, zone Gitega urbain, c'est l'association « Dufatane mu nda » qui donne le ton. Une quarantaine de femmes musulmanes réunies autour de Mwadjabu Moussa ont décidé de briser le silence. Avec

l'échange d'expériences, des cotisations mensuelles et occasionnelles ainsi que l'appui du projet FAIR, elles prennent en charge certaines dépenses de leurs familles traditionnellement réservées aux hommes. C'est entre autres le paiement des frais scolaires des enfants. Ainsi, leur boutique alimentaire installée au centre du quartier tourne à plein régime. « *Nous nous sentons valorisées. Les femmes qui ont des difficultés nous sollicitent et nous intervenons également pour la gestion des conflits dans les ménages. Consciente de notre rôle dans la communauté, même l'administration nous associe dans l'organisation des fêtes nationales* », note avec satisfaction Mwadjabu Moussa.

Selon David Nimirije, point focal technicien et encadreur des associations de l'AICNDH/COMIBU (Alliance des Imams du Corridor Nord pour le Développement Humanitaire/Communauté Islamique au Burundi), dont l'association « Dufatane mu nda », le mouvement associatif a ouvert les yeux à ces femmes musulmanes. Ainsi, elles contractent des micro-crédits et pratiquent des activités génératrices de revenus. « *Elles ne sont plus chassées par leurs maris sans façon et au mépris de la loi. Même devenues veuves, elles continuent à tenir le ménage* », explique-t-il.

Quant à l'association « Rukundo » de la Colline Gasunu, zone Kiriba et commune Giheta, elle s'est spécialisée dans l'élevage de porcs couplé avec la culture de tomates et de prunes de japon. « *Notre chiffre d'affaire estimé au départ à 1.600.000 Fbu a plus que doublé en une année. De quoi forcer le respect des femmes et pousser les hommes à accepter et apprécier le leadership féminin* », témoigne Adèle Ngendakumana, présidente de cette association de 60 membres, dont 50 femmes. « *Mais, nous enseignons aux femmes qu'il faut respecter les maris, tel que prévu dans la Bible* », nuance-t-elle.

Selon David Nimirije, le leadership féminin se met en place au sein des associations qu'il encadre : 60% de ces dernières sont présidées par des femmes et 70% de leurs membres sont également des femmes.

Aller de l'avant...

Pour Mwadjabu Moussa, les femmes ont encore du chemin à faire. Avec notamment un quota de 30% réservé aux femmes dans les instances de prise de décision, alors que la population burundaise est à presque 52% féminine. « *Pourquoi pas la parité ? Imaginez que sur les 11 communes que compte la province de Gitega, une seule est administrée par une femme. Et puis, en cas de décès d'un mari, la femme gère les biens de la famille en qualité d'usufruitière. Sans parler de la succession des filles et femmes qui est devenue sujet tabou* », s'indigne-t-elle. Pour cela, elle recommande la révision du Code des personnes et de la famille.

Initialement lancés début 2019 et pour deux ans par EIRENE Grands Lacs et Pain pour le Monde (PpLM) avec quatre partenaires locaux, les micro-projets ont pris plusieurs mois pour se mettre effectivement en place. Mais, ils sont porteurs de changement et partant d'avenir avec notamment le mouvement des chaînes de solidarité qui deviennent de temps en temps consolidés ainsi que la soif d'apprendre et l'échange d'expériences. Au lieu d'un sevrage prématuré, il serait souhaitable de rallonger les projets pilotes, les étendre et accompagner davantage les 20 associations partenaires du projet FAIR en vue de consolider les acquis.

Abraham Shemezimana, Chargé de projet FAIR

Live Irakoze, Chargée du suivi et accompagnement au projet FAIR



Mwadjabu Moussa (à droite)

Rôle controversé des femmes dans les églises et mosquées

Parler des rôles et responsabilités des femmes dans les églises et mosquées était jusqu'à un moment un sujet tabou à Mboko. Finalement, tout change depuis que les femmes et hommes d'églises et mosquées s'y sont penchés au cours du mois d'octobre 2020. C'était lors des séances de dialogue interreligieux.

Plusieurs femmes sont limitées dans l'accomplissement de leurs ministères au sein des églises et mosquées pour la seule raison qu'elles sont femmes. Est-il toujours nécessaire de réduire la personne de la femme dans les milieux religieux à un objet ? Dans Genèse 1 : 27 c'est écrit que Dieu créa l'homme et la femme à son image. Pas seulement l'homme. Je crois que les femmes méritent mieux, vu les multiples tâches qu'elles remplissent dans nos églises », affirme Rachelle Na'abwe, visiblement en colère. Elle est responsable du département femme dans une église de réveil de Mboko.

Mais, Pasteur Abwe Akanda de la 8^e Communauté des Eglises de Pentecôtes en Afrique Centrale (CEPAC) n'est pas d'accord avec elle. « La femme est considérée comme un être humain et en même temps un instrument. Elle a été créée à l'image de Dieu pour principalement rendre service à l'homme ou pour être utilisée par celui-ci. Regardez Genèse 1 : 26 et 2 : 18. Cela réduit ses champs des rôles et responsabilités », explique-t-il.

Le Diacre catholique Jules Tobongye de la paroisse de Mboko abonde dans le même sens. Pour lui aussi, tout est clairement précisé dans les écritures saintes. « La femme est un être humain mais aussi un instrument de l'homme. C'est normal que ses ambitions soient réduites au sein de notre église. Les religieuses ne peuvent en aucun cas officier une messe. En lieu et place, un diacre le ferait. Elles sont limitées », souligne-t-il.

Mieux interpréter la Bible

Mbinda Mwabo, représentante des femmes dans l'église 26^e Méthodiste libre au Congo à Nundu appelle à une bonne interprétation de la Bible. Pour mieux cerner le fondement de l'égalité des rôles et responsabilités de tous. « Dans certaines églises comme la nôtre, il y a des femmes Pasteurs. Mais, elles ne peuvent par exemple pas conduire les cérémonies de baptême et des funérailles », nuance-t-elle.

Selon Tabu Swedi Shabani, représentant de la mosquée de Mboko, la communauté musulmane accorde de l'importance aux femmes dans la mosquée ; mais les écritures saintes limitent leurs rôles et personne ne peut rien y faire. « La femme a une grande place dans la mosquée. C'est pourquoi, la femme du Prophète Mahomet était la première personne à recevoir l'évangile de son époux... », explique Tabu Swedi.



En plein culte à Mboko

Sous anonymat, une femme musulmane déplore la situation qui bloque les femmes à bien évoluer dans la vie confessionnelle. « La séparation avec des murs au sein de notre mosquée est un premier blocage : c'est difficile de savoir ce qui se passe de l'autre côté chez les hommes », se plaint-elle. « Minoritaires dans des réunions du conseil d'église, nos opinions sont souvent étouffées », ajoute une femme chrétienne, elle aussi sous anonymat.

Question insoluble ?

« Question complexe, solution impossible : Les écritures saintes restent statiques. Nous n'avons pas le droit de les changer », tranche Diacre Jules Tobongye, catégorique. Mais, Rachelle Na'abwe ne partage pas son avis. Pour elle, des réformes sont possibles dans l'interprétation

des écritures saintes pour garantir plus de participation de la femme dans les églises et mosquées. « *C'est difficile, mais pas impossible* », note-t-elle.

Un agent local de la Fondation Panzi dit comprendre les fortes frustrations des femmes. « *Elles ont besoin d'assistance pour mieux revendiquer l'accroissement de leurs rôles et responsabilités dans les églises et mosquées* », indique-t-il.

Depuis plus de 2 décennies, cette fondation travaille dans la promotion des droits des femmes de manière générale. Panzi a développé des approches holistiques pour renforcer les rôles et responsabilités des femmes dans la région du Sud-Kivu. Ce qui recoupe les initiatives de SVH dans la promotion du dialogue, premier pas vers la parité homme-femme.

Jacques Asunge, Chargé de projet « Tujenge Pamoja »

Evariste Mfaume, Directeur Exécutif de SVH

Loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité

L'exposé des motifs de la loi susdite dispose que les inégalités de droits, de chance et de sexe persistent entre les hommes et les femmes en RDC ; elles font perdre au pays l'utile contribution des femmes à la réalisation de ses objectifs de développement humain durable.

Cette persistance des disparités entre homme et femme est constatée dans presque tous les domaines de la vie nationale, particulièrement dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Devant cette situation, la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée à ce jour, consacre, dans ses articles 12 et 14, les principes d'égalité de droits, de chance et de sexe entre l'homme et la femme.

L'article 1^{er} point 3 de cette loi souligne que la femme a le droit de protection contre les violences dans la vie publique et dans la vie privée.

Burundi

Violences faites aux femmes et filles : une autre pandémie !

Lancement le 27 novembre à Muramvya de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles. Au Burundi, le thème retenu pour cette année est : « Orangeons le Burundi : Ensemble pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles ». Ces violences mettent à mal le développement des familles et du pays.

Les violences faites aux femmes et filles constituent une pandémie antérieure à celle du COVID-19. Il faut donc la combattre avec la même énergie et le même engagement », a suggéré le représentant coordinateur du système des Nations Unies pour le Burundi, Richmond Tiemoko. C'était lors du lancement officiel de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles. Pour M. Tiemoko, la lutte contre ces violences requiert le concours de tout le monde : les femmes les plus marginalisées elles-mêmes, les mouvements des femmes et des jeunes, l'administration à la base, le voisinage, une justice sensible au genre,.... « Le système des Nations Unies travaille aux côtés du Gouvernement pour éradiquer les violences faites aux femmes et filles suivant le mot d'ordre : Unis dans l'action », a-t-il déclaré.

De son côté, la ministre de la solidarité nationale, des affaires sociales et du genre a précisé que la paix dans les couples est une condition sine qua none pour la stabilité de tout le pays. « Les voisins doivent alerter la communauté sur les violences faites aux femmes et filles, orienter ces dernières pour la prise en charge médicale et juridique et témoigner devant la justice. Ceci car ces violences occasionnent des blessures physiques et psychologiques », a recommandé Imelde Sabushimike.

Les hommes impliqués

Pour la Ministre Imelde Sabushimike, les hommes ayant compris le bien-fondé de combattre les violences faites aux femmes et aux filles sont appelés à prendre les devants pour sensibiliser le reste de la communauté. Ainsi,

Sévir à temps

Léonidas Kabura de la Commune Cendajuru, province Cankuzo était sur place à Muramvya pour témoigner du possible changement de comportement. « *Durant des décennies, j'ai été dans le vagabondage sexuel et commis des violences physiques contre certaines de mes concubines. J'étais devenu tristement célèbre avec une multitude d'enfants. Mais, une de mes concubines a tenté de me faire tuer et cela m'a ouvert les yeux. En plus, les conseils d'un prêtre m'ont été très utiles* », a-t-il témoigné, au grand étonnement des participants à la cérémonie.

Reconverti et devenu Assistant Social au Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC Cankuzo), c'est lui qui sensibilise les hommes et le reste de la communauté sur les conséquences néfastes de ces violences. « *Le développement des ménages impossible, tant qu'il y a encore des violences faites aux femmes et filles. Violenter sa femme, c'est comme couper une branche sur laquelle on est assis* », précise-t-il.

« *Vaut mieux prévenir que guérir. L'administration et la justice doivent aider à combattre les boissons prohibées, à respecter les valeurs culturelles et à briser la loi du silence sur ces violences* », a conseillé Prosper Bazombanza, Vice-Président de la République qui a représenté le Gouvernement du Burundi aux cérémonies.

Les violences faites aux femmes et aux filles constituent des violations des droits humains. Elles prennent des formes de violences physiques, sexuelles et psychologiques. C'est pourquoi, les instances judiciaires devraient trancher le plus tôt possible les dossiers en rapport avec elles. « *Il faut éviter le règlement à l'amiable des violences faites aux femmes et filles, l'interférence des administratifs à la base dans les dossiers judiciaires et favoriser des procès rapides* », a conseillé M. Bazombanza. Pour lui, les victimes ont également besoin de compassion et de réintégration sociale.

Pour le Vice-Président burundais, les violences faites aux femmes et aux filles existent depuis longtemps au pays et le Gouvernement du Burundi a fait de la lutte contre elles une de ses priorités. Mais, il reconnaît que d'autres couches de la population sont elles aussi parfois victimes des violences : les enfants, les personnes de troisième âge et tout récemment les hommes. « *Des cas d'hommes tués par leurs femmes sont rapportés. Ce qui risque de décrédibiliser tout le monde. Même si vous subissez des violences de la part de vos époux, la vengeance est une voie sans issue. Prenez la voie judiciaire. Donnez le bon exemple pour vos enfants* », a-t-il conseillé.

Anaclet Hakizimana, Chargé de projet « Médias & Paix »

Nestor Ntiranyibagira, Directeur / MDP



Lors des cérémonies à Muramvya

Depuis 1991, la date du 25 novembre a été choisie par les Nations Unies pour célébrer la Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence contre les Femmes. Pour 2020, la couleur retenue pour cette journée est l'orange, symbole d'un monde meilleur pour les femmes et les filles. La journée est également connue sous le nom de « Orange Day ». Le thème mondial retenu pour cette année est : « Orangez le monde : financez, intervenez, prévenez, collectez ! ».

L'origine de cette journée remonte à 1960, lorsqu'en République Dominicaine les sœurs Mirabal furent assassinées parce qu'elles militaient pour leurs droits. Elles devinrent alors les symboles du combat pour éra-

diquer ce fléau qu'est la violence à l'égard des femmes.

Selon l'ONU Femmes, 243 millions de femmes et filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles et/ou physiques au cours de l'année écoulée. Ainsi, l'ONU a instauré 16 journées d'actions contre les violences faites aux femmes et aux filles. Une campagne internationale a lieu chaque année, du 25 novembre (Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre (journée des droits humains). Créée par l'Institut International pour le leadership des femmes, cette campagne permet d'agir de manière stratégique et globale.



Sensibilisation des élèves pour l'égalité homme-femme au Sud-Kivu

EIRENE Grands Lacs

Le service chrétien international pour la paix EIRENE s'engage depuis 2007 pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence dans la région des Grands Lacs. Les partenaires d'EIRENE Grands Lacs sont les organisations burundaises CHIRO-Burundi et la Maison de la Presse du Burundi ainsi que l'ONG congolaise « Solidarité des Volontaires pour l'Humanité » (SVH).

Le programme actuel « Transformation Alternative des Conflits – Transparence et Initiative Communautaire (TAC-TIC) » a démarré en 2018 et se termine en 2021.

Le volet du programme « cohésion sociale et transformation locale non-violente des conflits » encourage les initiatives locales à s'engager activement dans leurs communautés pour une culture de paix et de non-violence. Le volet « médias et paix » organise des formations des journalistes congolais et burundais en journalisme sensible aux conflits et facilite la réflexion et l'échange sur la paix et les droits humains à travers des débats publics et émissions interactives radio.

Le quatrième volet prévoit le renforcement des capacités, la gestion régionale des conflits et la gestion des connaissances.

A part le programme TAC-TIC, le projet « Fonds d'Appui aux Initiatives Rurales (FAIR) » lie les actions de paix à celles de développement.



EIRENE Grands Lacs et ses partenaires souhaitent à toutes les filles et femmes le courage de dire «non» à la violence.

Que leur combat soit soutenu par les hommes!

Que l'année 2021 marque un pas de plus vers l'égalité homme - femme!